

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK - SICAR"

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, 1200 Kasserine

La Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 20 octobre 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mme Sawssen DALHOUMI.

BILAN - ACTIFS
(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2021 31 décembre 2020

ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	3	7 892	7 892	
Moins : amortissements		-7 700	-7 425	
		<u>192</u>	<u>467</u>	
Immobilisations corporelles	3	161 643	161 643	
Moins : amortissements		-161 643	-161 643	
		<u>-</u>	<u>-</u>	
Immobilisations financières	4	7 381 300	7 450 800	
Moins : provisions		-715 822	-393 361	
		<u>6 665 478</u>	<u>7 057 439</u>	
Total des actifs immobilisés		6 665 670	7 057 906	
Autres actifs non courants		-	-	
Total des actifs non courants		6 665 670	7 057 906	
Autres actifs courants	5	1 310 345	1 225 687	
Moins : provisions		-26 762	-	
		<u>1 283 583</u>	<u>1 225 687</u>	
Placements et autres actifs financiers	6	1 117 052	1 472 052	
Liquidités et équivalents de liquidités	7	66 183	55 367	
Total des actifs courants		2 466 818	2 753 106	
TOTAL DES ACTIFS		9 132 488	9 811 012	

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2021 31 décembre 2020

		Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
CAPITAUX PROPRES	Capital souscrit		6 236 055	6 236 055
	<i>Capital souscrit libéré</i>		5 687 257	5 687 257
	<i>Capital souscrit appelé, non libéré</i>		548 798	548 798
	Réserves légales et ordinaires		75 830	75 830
	Résultats reportés		-3 459 575	-3 125 824
	Modifications comptables		179 976	179 976
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		3 032 286	3 366 037
	Résultat de l'exercice		-706 347	-333 751
	Total des capitaux propres avant affectation	8	2 325 939	3 032 286
PASSIFS				
Passifs non courants	Concours sur les ressources	9	5 700 952	5 695 278
	Total des passifs non courants		5 700 952	5 695 278
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés	10	3 789	6 897
	Autres passifs courants	11	195 088	224 357
	Avances sur rétrocession de participation	12	906 720	852 194
	Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
	Total des passifs courants		1 105 597	1 083 448
	Total des passifs		6 806 549	6 778 726
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		9 132 488	9 811 012

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	13	105 172	177 875
Autres produits d'exploitation		-	-
Total des produits d'exploitation		105 172	177 875
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnements consommés	14	-14 698	-18 302
Charges de personnel	15	-399 848	-369 980
Dotations aux amortissements et aux provisions	16	-366 998	-89 050
Autres charges d'exploitation	17	-57 489	-69 892
Total des charges d'exploitation		-839 033	-547 224
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-733 861	-369 349
Produits financiers nets	18	2 766	3 931
Produits des placements		-	-
Autres pertes ordinaires	19	-3 648	-684
Autres gains ordinaires	20	33 604	33 101
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔT		-701 139	-333 001
Impôt sur les sociétés	21	-5 208	-750
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-706 347	-333 751
Effets des modifications comptables		-	-
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		-706 347	-333 751

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION			
Résultat net		-706 347	-333 751
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)		366 998	89 050
Variations de :			
- Autres actifs courants		-84 658	-146 692
- Fournisseurs et comptes rattachés		-3 108	6 897
- Autres passifs courants		-29 269	26 087
- Avances sur rétrocession de participation		54 526	38 999
- Effets des modifications comptables		-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		-401 858	-319 450
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-420
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		-	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	-700 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		7 000	100 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		7 000	-600 420
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Encaissement suite à la libération du capital		-	707 932
Variation des concours sur les ressources		5 674	38 280
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		5 674	746 212
Variation de trésorerie		-389 184	-173 718
Trésorerie au début de l'exercice	6 & 7	975 367	1 149 085
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 & 7	586 183	975 367

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société de Développement Économique de Kasserine (SODEK-SICAR) est une Société Anonyme constituée en mai 1997. Son siège social est à l'Avenue Habib Bourguiba en face de la BCT - Kasserine.

Elle a pour objet social la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés implantées à la région de Kasserine et non cotées à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat, et ce à raison de 80% au moins de son capital libéré et 80% au moins de chaque montant mis à sa disposition sous forme de fonds à capital risque, autre que celui provenant sources de financement étrangères ou de ressources du budget de l'Etat et ce dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivant celle au cours de laquelle le capital souscrit a été libéré ou celle du paiement de chaque montant mis à sa disposition.

La Société peut également acquérir des actions nouvellement émises sur le marché alternatif de la bourse, et ce, dans la limite de 30% du dit taux d'utilisation des ressources. La Société intervient à travers la souscription aux actions et parts sociales, ou encore au moyen de la souscription ou de l'acquisition de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et d'une façon générale de toutes les autres catégories assimilées à des fonds propres conformément à la législation et la réglementation en vigueur. Comme elle peut accorder des avances sous forme de compte courant associés.

La Société fait appel public à l'épargne et elle est régie en tant que Société d'Investissement à Capital Risque par les dispositions du décret-loi 2011-99 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et les dispositions du décret-loi n°2011-100 du 21 octobre 2011 portant adaptation des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement dans le capital risque avec la législation le régissant.

Le capital social de la « SODEK-SICAR » s'élève, au 31 décembre 2021, à 6 236 055 DT et se divise en 1 247 211 actions de valeur nominale unitaire de 5 DT. Au 31 décembre 2021, le capital souscrit libéré est de 5 687 257 DT.

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

Les états financiers annuels de la « SODEK-SICAR » ont été arrêtés, au 31 décembre 2021, par référence au Système Comptable des Entreprises en Tunisie promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

1) Immobilisations incorporelles et corporelles

À la date de leur entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles propres sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Mobiliers et équipements de bureaux	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Agencements, aménagements et installations divers	15%

2) Titres de participation (ou placements à long terme)

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la « SODEK-SICAR »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

La « SODEK-SICAR » a signé avec l'Etat Tunisien une convention de financement et de gestion des participations pour le compte du Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI ». Les participations accordées aux promoteurs sur le fonds du FOPRODI figurent dans une rubrique à part au niveau du poste titres de participations à l'actif de ses états financiers, la contrepartie des participations sur les fonds du FOPRODI est inscrite au passif du bilan, parmi les passifs non courants.

Les avances reçues par la « SODEK-SICAR » sur cession de ses prises de participation sont enregistrées au compte « Avances sur cession de participation » au niveau du passif courant du bilan.

3) Revenus

Les revenus de la « SODEK-SICAR » sont constitués principalement par les produits de placements, les dividendes, les intérêts, les plus-values sur cession des titres de participation, les commissions de mise en place, les commissions sur la gestion des fonds de FOPRODI et les commissions d'études.

a) Dividendes :

Les dividendes relatifs aux titres en « portefeuille actions » sont comptabilisés en résultat net sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

b) Commissions d'étude et de gestion de fonds :

Les commissions d'étude et de suivi sont comptabilisées en revenus au fur et à mesure que les services sont rendus. Les commissions de gestion de fonds à capital risque pour le compte de tiers sont comptabilisées en revenus au fur et à mesure que les services sont fournis.

c) Produits de placements :

Les intérêts provenant des placements monétaires sont comptabilisés en résultat net au fur et à mesure qu'ils sont courus.

d) Plus-value sur cessions des participations :

Les plus-values sur cession des participations sont constatées à l'encaissement et après la réalisation des conditions juridiques de transfert des titres.

4) Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués principalement d'actions SICAV obligataires destinées à être cédés à très brève échéance et considérées, par la « SODEK-SICAR », comme étant des titres très liquides. Ils sont évalués initialement à leur prix d'acquisition, coûts de transaction exclus.

À la date de clôture, les titres cotés très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché (cours moyen en bourse du dernier mois) et les plus-values ou moins-values dégagées sont portées en résultat net.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en DT)

	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs Nettes au	
	Soldes au 31/12/2020	Entrées 2021	Sorties 2021	Soldes au 31/12/2021	Soldes au 31/12/2020	Entrées 2021	Sorties 2021	Soldes au 31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020
Logiciels	3 179	-	-	3 179	2 712	275	-	2 987	192	467
Conception LOGO	4 713	-	-	4 713	4 713	-	-	4 713	-	-
Total des immobilisations incorporelles (1)	7 892	-	-	7 892	7 425	275	-	7 700	192	467
Matériel de transport	103 555	-	-	103 555	103 555	-	-	103 555	-	-
Installations générales, agencements & aménagements divers	8 042	-	-	8 042	8 042	-	-	8 042	-	-
Equipements de bureaux	10 773	-	-	10 773	10 773	-	-	10 773	-	-
Mobilier de bureaux	22 822	-	-	22 822	22 822	-	-	22 822	-	-
Matériel informatique	16 451	-	-	16 451	16 451	-	-	16 451	-	-
Total des immobilisations corporelles (2)	161 643	-	-	161 643	161 643	275	-	161 643	-	-
Total des immobilisations incorporelles et corporelles (1+2)	169 535	-	-	169 535	169 068	275	-	169 343	192	467

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Participations :	6 291 478	6 613 939
- Titres de participation SODEK (<i>voir Note 4-1</i>)	2 652 000	2 652 000
- Titres de participation FOPRODI (<i>voir Note 4-2</i>)	1 979 300	1 979 300
- Titres de participation FSPME (<i>voir Note 4-3</i>)	976 000	976 000
- Titres de participation CDC (<i>voir Note 4-4</i>)	1 400 000	1 400 000
- Moins : Provisions pour dépréciation (<i>voir Note 4-1</i>)	-715 822	-393 361
Obligations convertibles en actions / Fonds FSPME - FULLA	24 000	24 000
Obligations convertibles en actions / Fonds CDC - SOIP	300 000	300 000
Prêt NEW PLAST COMPANY	50 000	100 000
Autres créances non courantes	-	19 500
<i>Total en DT</i>	6 665 478	7 057 439

NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION – SODEK

	Soldes au 31 décembre 2021		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
Titres de participation libérés - SODEK :	2 652 000	715 822	1 936 178
- ENNEJMA	50 000	2 000	48 000
- AFRIQUE MARBRE	40 000	4 000	36 000
- INFOLAND	17 500	4 375	13 125
- GHAITH AGRICOLE	40 000	13 180	26 820
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	50 000	47 000	3 000
- BTS	20 000	-	20 000
- FULLA	12 000	12 000	-
- SCITEK	500 000	-	500 000
- STATION THERMALE CHAAMBI	250 000	119 667	214 497
- ADAM OIL	138 000	17 500	120 500
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	36 000	6 000	30 000
- MERVEILLE DU CENTRE	230 000	91 000	139 000
- SOUVIR	200 000	41 500	158 500
- SOIP	180 000	-	180 000
- BYZACENE	300 000	200 000	100 000
- NEW PLAST COMPANY	365 000	121 667	243 333
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	26 500	-	22 500
- GREEN PARC	17 000	16 600	400
- PUNICA INGREDIENT	120 000	-	120 000
- HANNIBAL OIL	60 000	19 333	40 667
Titres de participation non libérés - SODEK :	97 000	-	97 000
- INFOLAND	17 500	-	17 500
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	79 500	-	79 500
Versements restant à effectuer / TP non libérés - SODEK :	-97 000	-	-97 000
- INFOLAND	-17 500	-	-17 500
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	-79 500	-	-79 500
Total en DT	2 652 000	715 822	1 936 178

NOTE N°4-2 : TITRES DE PARTICIPATION - FOPRODI

	Soldes au 31 décembre 2021		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
Titres de participation libérés - FOPRODI :	1 979 300	-	1 979 300
- AFRIQUE MARBRE	72 000	-	72 000
- INFOLAND	30 000	-	30 000
- FULLA	24 500	-	24 500
- ADAMOIL	293 000	-	293 000
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	79 800	-	79 800
- SOIP	396 000	-	396 000
- MERVEILLE DU CENTRE	456 000	-	456 000
- NEW PALST COMPANY	364 000	-	364 000
- HANNIBAL OIL	264 000	-	264 000
Titres de participation non libérés - FOPRODI :	30 000	-	30 000
- INFOLAND	30 000	-	30 000
Versements restant à effectuer / TP non libérés - FOPRODI :	-30 000	-	-30 000
- INFOLAND	-30 000	-	-30 000
Total en DT	1 979 300	-	1 979 300

NOTE N°4-3 : TITRES DE PARTICIPATION - FSPME

	Soldes au 31 décembre 2021		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
Titres de participation libérés - FSPME :	976 000	-	976 000
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	58 000	-	58 000
- POLYMERES ET COULEURS	65 000	-	65 000
- THALA TEX	100 000	-	100 000
- STE SAV	200 000	-	200 000
- STE SOCOC	102 000	-	102 000
- FULLA	26 000	-	26 000
- SOGIT	200 000	-	200 000
- EL BARAKA SA	225 000	-	225 000
<i>Total en DT</i>	976 000	-	976 000

NOTE N°4-4 : TITRES DE PARTICIPATION - CDC

	Soldes au 31 décembre 2021		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Titres de participation libérés - CDC :	1 400 000	-	1 400 000
- SOTUP (1)	400 000	-	400 000
- STE TIBA (2)	1 000 000	-	1 000 000
Total en DT	1 400 000	-	1 400 000

(1) En date du 23 septembre 2019, "SODEK-SICAR" a signé avec la Société Tunisienne de Plastique "SOTUP" un pacte d'actionnaires portant sur la souscription de 40 000 actions de valeur nominale unitaire de 10 DT.

(2) En date du 06 décembre 2019, "SODEK-SICAR" a signé avec la Société TIBA EAUX MINERALES "STEM" un pacte d'actionnaires portant sur la souscription de 1 000 actions de valeur nominale unitaire de 1000 DT.

NOTE N°5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
État - comptes débiteurs :	117 468	113 28
- Impôt sur les Sociétés à reporter	113 382	113 28
- Crédit de TVA	4 086	
Charges constatées d'avance	4 091	2 02
Intérêts à recevoir / OCA :	124 696	115 30
- Intérêts / OCA - FULLA	10 494	8 09
- Intérêts / OCA - SOIP	140 964	107 21
- Moins : Provisions pour dépréciation	-26 762	
Autres produits à recevoir (commissions d'étude, intérêts)	176 843	162 72
Jetons de présence à recevoir	-	4 65
Actionnaires comptes d'apport en capital appelé, non libéré	548 798	548 79
Produits à recevoir (intérêts de retard sur libération du capital) (*)	311 687	278 75
Débiteurs divers (dépenses encourues pour le compte SCITEK)	-	13
Total en DT	1 283 583	1 225 68

(*) Le solde de cette rubrique se rapporte aux intérêts de retard imputables à la BFPME (actionnaire) sur la partie non encore libérée de sa participation dans le capital de la SODEK-SICAR dont un montant de 32 928 DT au titre de l'exercice 2021.

NOTE N°6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Placements à court terme (très liquides) :	520 000	920 000
- Bons de caisse - FSPME	220 000	220 000
- Bons de caisse - STB	300 000	700 000
Prêts - échéances à moins d'un an :	75 552	132 552
- AFRIQUE MARBRE	25 552	32 552
- NEW PLAST COMPANY	50 000	100 000
- GAITH AGRICOLE	50 000	50 000
- Béchir FRAJ	24 901	24 901
- Moins : Provisions pour dépréciation	-74 901	-74 901
Prêts - Intérêts courus :	-	-
- AFRIQUE MARBRE	7 961	7 961
- Moins : Provisions pour dépréciation	-7 961	-7 961
Prêts - échéances à moins d'un an impayées (*)	500 000	400 000
Autres créances financières	21 500	19 500
- Échéances à moins d'un an ALICO	19 500	19 500
- Échéances à moins d'un an impayées ALICO	19 500	-
- Moins : Provisions pour dépréciation	-17 500	-
Total en DT	1 117 052	1 472 052

(*) En date du 04 septembre 2018, "SODEK-SICAR" a signé avec la Société "NEW PLAST COMPANY" une convention de prêt en compte courant d'un montant de 600 000 DT pour une durée de 5 ans dont une année de grâce, moyennant un intérêt au taux de 10% l'an. Les échéances à moins d'un an déclarées impayées à la date de clôture s'élèvent à 500 000 DT. Suite à l'examen de la demande de rééchelonnement émanant du représentant légal de la Société "NEW PLAST COMPANY", SODEK- SICAR a accepté le rééchelonnement dudit prêt (Procès-verbal en date du 16 septembre 2021). Un avenant à ladite convention de prêt est en cours de concrétisation avec la Société "NEW PLAST COMPANY".

NOTE N°7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Banques :	65 959	55 339
- BH Bank	19 999	49 296
- BNA Bank	106	151
- STB	41 888	3 063
- ATTIJARI BANK	885	1 601
- QNB	3 081	1 228
Caisse	224	28
<i>Total en DT</i>	66 183	55 367

NOTE N°8 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserves ordinaires	Fonds social	Modifications (*) comptables	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2019	6 236 055	7 254	66 576	2 000	179 976	-2 753 926	-371 898	3 366 037
Affectation perte de l'exercice 2019	-	-	-	-	-	-371 898	371 898	-
Perte de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-	-333 751	-333 751
Soldes au 31 décembre 2020	6 236 055	7 254	66 576	2 000	179 976	-3 125 824	-333 751	3 032 286
Affectation perte de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-333 751	333 751	-
Perte de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-	-706 347	-706 347
Soldes au 31 décembre 2021	6 236 055	7 254	66 576	2 000	179 976	-3 459 575	-706 347	2 325 939

Il est à signaler qu'au 31 décembre 2021, les fonds propres (déduction faite du montant de capital souscrit, appelé et non libéré) de la SODEK-SICAR ont atteint 1 777 141 DT. Aux termes de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, si les comptes ont révélé que les fonds propres sont devenus en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes, le Conseil d'Administration doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la Société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

NOTE N°9 : CONCOURS SUR LES RESSOURCES

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Affectation sur les ressources FOPRODI	1 979 300	1 998 233
Affectation sur le fonds FSPME	1 204 229	1 220 057
Affectation sur le fonds CDC	2 517 423	2 476 988
<i>Total en DT</i>	5 700 952	5 695 278

NOTE N°10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Fournisseurs d'exploitation - achats de biens et services :	3 789	6 897
- HORIZON	-	2 260
- LAKHDHER ALI	-	2 876
- CAJES	3 789	947
- Autres fournisseurs	-	814
<i>Total en DT</i>	3 789	6 897

NOTE N°11 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Etat - impôts et taxes	20 608	8 468
Personnel - comptes créditeurs :	80 941	108 566
- Personnel rémunérations dues	-	1 810
- Congés à payer	25 130	27 648
- Autres charges à payer (primes...)	55 811	79 108
Produits constatés d'avance	-	17 676
Charges à payer (honoraires, jetons de présence, etc.)	64 070	63 737
Organismes de sécurité sociale (CNSS)	29 230	24 406
CNRPS	23	1 200
Créditeurs divers	216	304
<i>Total en DT</i>	195 088	224 357

NOTE N°12 : AVANCES SUR RÉTROCESSION DE PARTICIPATION

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Titres de participation :	906 720	852 194
- SOFAC	-	40 894
- FERHI PLAST	-	59 000
- ENNEJMA	48 000	44 580
- GHAITH AGRICOLE	26 820	26 820
- SOIP	49 500	34 500
- ADAMOIL	14 000	14 000
- NEW PLAST COMPANY	179 000	179 000
- MERVEILLE DU CENTRE	93 500	93 500
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	3 000	3 000
- SOUVIR	8 500	8 500
- AFRIQUE MARBRE	10 000	10 000
- STATION THERMALE CHAAMBI	70 500	70 500
- PUNICA INGREDIENT	56 000	50 000
- HANNIBAL OIL	2 000	2 000
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	22 500	12 500
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	3 000	3 000
- SCITEK	300 000	200 000
- GREEN PARC	400	400
- STE SAV	20 000	-
Total en DT	906 720	852 194

NOTE N°13 : REVENUS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Intérêts des placements monétaires	36 554	73 788
Plus-values sur cession de participations	-	39 390
Jetons de présence	4 500	3 500
Commission de gestion des ressources FSPME	14 874	14 915
Commission de gestion des ressources CDC	38 655	32 319
Intérêts des prêts en comptes courants (*)	3 359	6 733
Produits sur obligations convertibles en actions	7 230	7 230
Total en DT	105 172	177 875

() Les chiffres de l'exercice 2020 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité suite au changement de méthode de présentation opéré au cours de l'exercice 2021. En effet, les intérêts des comptes courants bancaires (agios créditeurs) ont été présentés parmi les produits financiers nets (voir NOTE 18 des états financiers).*

NOTE N°14 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Carburants et lubrifiants	12 360	16 347
Eau & électricité	977	1 039
Fournitures de bureaux	884	580
Fournitures de nettoyage	477	336
<i>Total en DT</i>	14 698	18 302

NOTE N°15 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Salaires et compléments de salaires	336 197	315 379
Charges sociales légales	52 397	47 519
Congés payés (variation)	-2 445	-2 505
Autres charges de personnel	13 699	9 587
<i>Total en DT</i>	399 848	369 980

NOTE N°16 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	275	931
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	329 461	136 286
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-7 000	-48 167
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	44 262	-
<i>Total en DT</i>	366 998	89 050

NOTE N°17 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Services extérieurs :	44 640	58 979
- Loyers et charges locatives	13 143	12 673
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	13 097	28 256
- Déplacements, missions et réceptions	707	1 342
- Primes d'assurance	2 444	3 099
- Entretiens & réparations	5 326	5 025
- Frais de formation	800	-
- Frais postaux et de télécommunications	2 241	2 381
- Publicité, publications et relations publiques	1 245	293
- Services bancaires et assimilés	361	410
- Jetons de présence	5 000	5 500
- Autres charges d'exploitation	276	-
Impôts et taxes	12 849	10 913
<i>Total en DT</i>	57 489	69 892

NOTE N°18 : PRODUITS FINANCIERS NETS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Intérêts des CCB (*)	2 766	3 931
<i>Total en DT</i>	2 766	3 931

(*) Les chiffres de l'exercice 2020 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité (voir NOTE 13 des états financiers).

NOTE N°19 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Pénalités fiscales	22	374
Contribution Sociale de Solidarité (*)	300	300
Pertes résultant de l'apurement des comptes de tiers	3 288	-
Autres pertes exceptionnelles	38	10
<i>Total en DT</i>	3 648	684

(*) Instituée par la loi de finances pour l'année 2018 et calculée au taux de 1% sur la base du résultat fiscal relatif à l'exercice 2021, avec un minimum de 300 DT.

NOTE N°20 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Produits divers ordinaires	426	173
Intérêts de retard / libération du capital (*)	32 928	32 928
Autres gains ordinaires	250	-
<i>Total en DT</i>	33 604	33 101

(*) Il s'agit des intérêts de retard imputables à la BFPME au titre de sa participation non encore libérée dans le capital de la SODEK-SICAR.

NOTE N°21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Impôt sur les Sociétés (<i>voir NOTE 21-1</i>)	750	750
Retenue à la source libératoire / RCM	4 458	-
<i>Total en DT</i>	5 208	750

NOTE N°21-1 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL*(en DT)***Exercice clos le
31 décembre 2021**

Résultat net de l'exercice	-706 347
Réintégrations :	379 253
- Impôt sur les sociétés	750
- Pénalités de retard	22
- Dotations aux provisions non déductibles	373 723
- Contribution Sociale de Solidarité	300
- Retenue à la source libératoire / RCM	4 458
Déductions :	22 292
- Revenus de capitaux mobiliers (RCM)	22 292
Résultat fiscal (perte)	-349 386
Minimum d'IS (0,2% du chiffre d'affaires global brut avec un minimum de 500 DT)	500
Retenues à la source	-600
Reports antérieurs	-113 282
Impôt sur les Sociétés à reporter	-113 382

NOTE N°22 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent, au 31 décembre 2021, la somme de 586 183 DT, contre 975 367 DT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une diminution de 40% et s'analysant comme suit :

	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Avoirs en banques & caisse	66 183	55 367
Placements monétaires	520 000	920 000
<i>Total en DT</i>	586 183	975 367

NOTE N°23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

1) Engagements donnés

La « SODEK-SICAR » n'a donné aucun engagement depuis sa création (ni cautionnement, ni aval, ni hypothèque, ni autre type d'engagement).

2) Engagements reçus relatifs au « Portefeuille Actions »

Les engagements hors bilan reçus sous forme de garanties associées aux projets sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Société	Cessionnaire	Type de convention	Nombre de traites reçues	Montants des traites (DT)	Nantissement sur titres du cessionnaire	Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)
ENNEJMA	Kamel Fakraoui	Portage	10	66.273,250	1026 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
INFOLAND	Med Jalel Eddine Bouallagui	Portage	06 SODEK 06 FOPRODI	51.976,600 70.026,000	1400 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	SOTUGAR sur un montant de 17.500 DT
AFRIQUE DE MARBRE	RachedAbbassi	Portage	06 SODEK 12 SODEK C.C.A. 03 FOPRODI	78.940,000 115.880,900 96.840,000	4700 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Garantie FNG sur un montant de 40.000 DT
GHAITH AGRICOLE	Mohieddine MAAYOUFI	Portage	10 participations 11 C.C.A.	51.874,000 56.963,910	5.940 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
STATION THERMALE	Msadek SAYHI	Pacte d'actionnaires	-	-	23750 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
GREEN PARC DE LOISIR	Abdellatif GANZOUÏ	Pacte d'actionnaires	-	-	1100 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
FULLA	Amel Bouazzi	Pacte d'actionnaires	06 FOPRODI	27.820,350	-	Aucune
SOIP	Ahmed Ouni	Pacte d'actionnaires	09 FOPRODI	464.508,000	-	Aucune

Suite 1 Note N°23

Société	Cessionnaire	Type de convention	Nombre de traites reçues	Montants des traites (DT)	Nantissement sur titres du cessionnaire	Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)
ADAM OIL	Gharsalli Soumaya	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	354.528,200	5000 actions	SOTUGAR sur un montant de 138.000 DT
BISCUITERIE DU CENTRE OUEST	Tarek Mhadhbi	Pacte d'actionnaires	11 FOPRODI	94.126,500	-	SOTUGAR sur un montant de 36.000 DT
COMPOSTAGE DU CENTRE OUEST	Mohieddine Gharsalli	Pacte d'actionnaires	-	-	10650 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
NEW PLAST COMPANY	Tarek Gassoumi	Pacte d'actionnaires	08 FOPRODI	447.522,000	1960 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
LES MERVEILLES DU CENTRE	Sonia Tlili	Pacte d'actionnaires	17 FOPRODI	544.560,000	-	Aucune
CLINIQUE AUTO HERMASSI	Hermassi Med Abderraouf	portage	13 traites	77.477,000	1150 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
BYZACENE	Tahar SAYHI	Pactes d'actionnaires	-	-	3000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
PUNICA INGREDIENT	Med Rachdi Bennani	Pactes d'actionnaires	-	-	-	Aucune
HANNIBAL OIL	Kamel Naddari	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	307.200,000	-	SOTUGAR sur un montant de 60.000 DT
SOGIT	Boubaker ABBASSI	Pacte d'actionnaires	-	-	2000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
EL BARAKA	Hédi KHAILI	Pacte d'actionnaires	-	-	22500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	SOTUGAR sur un montant de 225.000 DT
SOTUP	Maktouf KHADROUI	Pacte d'actionnaires	-	-	-	SOTUGAR sur un montant de 400.000 DT
STEM	Adel TLILI	Pacte d'actionnaires	-	-	-	SOTUGAR sur un montant de 1.000.000 DT

NOTE N°24 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION*(en DT)*

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Revenus	105 172	177 875
Autres produits d'exploitation	-	-
PRODUCTION	105 172	177 875
Achats d'approvisionnements consommés	-14 698	-18 302
Services extérieurs et autres charges externes	-44 640	-58 979
VALEUR AJOUTÉE	45 834	100 594
Charges de personnel	-399 848	-369 980
Impôts et taxes	-12 849	-10 913
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-366 863	-280 299
Charges financières nettes	2 766	3 931
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-366 998	-89 050
Autres pertes ordinaires	-3 648	-684
Autres gains ordinaires	33 604	33 101
Impôt sur les sociétés	-5 208	-750
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-706 347	-333 751
Effets des modifications comptables	-	-
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES	-706 347	-333 751



Sawssen DALHOUMI

Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE KASSERINE (SODEK-SICAR)

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Messieurs les Actionnaires de la Société SODEK-SICAR,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société SODEK-SICAR (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 2.325.939 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (706.347) DT.

À notre avis, à l'exception de l'incidence de la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

- 1) Le Conseil d'Administration de la « SODEK-SICAR » réuni en date du 25 mai 2012, a appelé les actionnaires de la Société à libérer la deuxième moitié de l'augmentation du capital social. Au 31 décembre 2021, le capital souscrit, appelé et non encore libéré s'élève à 548.798 DT. Les intérêts de retard y afférents sont comptabilisés en produits à recevoir parmi les autres actifs courants au bilan de la « SODEK-SICAR » arrêté au 31 décembre 2021 pour un montant de 311.687 DT. Un doute plane sur le recouvrement de ces intérêts et, à notre avis, une provision pour dépréciation doit être comptabilisée.

(Pour de plus amples détails, se référer à la Note 5 des états financiers).

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales



Au 31 décembre 2021, les fonds propres (*déduction faite du montant de capital souscrit, appelé et non libéré*) ont atteint 1.777.141 DT.

Aux termes de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, si les comptes ont révélé que les fonds propres sont devenus en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes, le Conseil d'Administration doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la Société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou de procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

Tunis, le 10 octobre 2022

Le Commissaire aux Comptes

Sawssen DALHOUMI, Expert comptable



Sawssen DALHOUMI

Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie



SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE KASSERINE (SODEK-SICAR)

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Messieurs les Actionnaires de la Société SODEK-SICAR,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (antérieures et nouvelles)

- 1) En mars 2015, la Société de Développement Économique de Kasserine (SODEK-SICAR) a signé avec la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) une convention de gestion d'un fonds de capital investissement dans le cadre de l'intervention du Fonds de Soutien des Petites et Moyennes Entreprises (FSPME). Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 31 mars 2015.

Aux termes de cette convention, la SODEK SICAR perçoit une commission de gestion annuelle de 1,77% calculée sur la base des montants libérés et une commission de 20% décomptée sur les produits des ressources des sociétés bénéficiaires ou sur les plus-values provenant de cessions des participations.

Dans le cadre de l'exécution de cette convention de gestion du FSPME, les commissions facturées (ou à facturer) par la SODEK-SICAR à la BFPME s'élèvent à 14.874 DT (hors TVA).

Obligations et engagements de la SODEK-SICAR envers ses dirigeants

1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration lors de ses deux réunions tenues le 17 mars 2011 et le 31 mars 2015.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2021, le Président Directeur Général de la SODEK-SICAR a perçu les rémunérations et avantages suivants :

- Un salaire annuel brut de 74.901 DT.
- Des bons de carburant pour une valeur globale de 9.040 DT.
- Des tickets de restauration pour une valeur globale de 594 DT.

Le Président Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction et de la prise en charge d'un quota de sa consommation téléphonique.

- En sa qualité d'administrateur délégué de la SODEK SICAR et conformément aux dispositions de l'article 210 du Code des Sociétés Commerciales, M. Fathi KAHRI (représentant du Conseil Régional du Gouvernorat de Kasserine) a bénéficié d'une rémunération brute de 1.604 DT, relative à la période allant du 15 octobre au 31 décembre 2021. Il bénéficie également de la prise en charge d'un quota mensuel au titre des frais de téléphone. Cette rémunération a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 14/10/2021.
- Les jetons de présence revenant aux membres du Conseil d'Administration ont été comptabilisés en charges de l'exercice 2021 pour un montant brut de 5.000 DT, sur la base de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice 2020.

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 10 octobre 2022

Le Commissaire aux Comptes

Sawssen DALHOUMI, Expert comptable



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Sawssen". To the right of the signature is a circular blue stamp. The stamp contains the following text: "SAWSEN DALHOUMI", "Expert Comptable", "★ Membre de l'Ordre des Experts ★", "Comptables de Tunisie", and "Immeuble Dar Carthage - 2046 Tunis".